

In memoriam

Hommage à notre confrère Pierre Muckensturm (1924-2020)

Françoise L'Homer

Monsieur le Président, chers confrères, chères consœurs, chers amis,

C'est avec beaucoup d'humilité que je m'adresse à vous ce soir pour rendre hommage à ce grand monsieur qu'était notre confrère Pierre Muckensturm, emporté le 22 novembre dernier dans sa 97^e année par la maladie contre laquelle, sans jamais se plaindre et gardant toujours comme une certaine distance vis-à-vis de lui-même, il luttait vaillamment depuis plusieurs années. De lui-même il parlait peu. La fiche individuelle de renseignements qu'il avait remise à l'académie fin 2002 ne comporte que l'essentiel et je ne voudrais pas trahir cette retenue toute classique qui lui imposait de ne pas mettre le Moi au centre de tout. Pour résumer son parcours et avant de me pencher sur ses activités au sein de notre académie, je me suis donc attachée à rechercher les jalons qu'il nous a laissés.

Il était né en Bourgogne le 20 septembre 1924, dans le petit village de Cronat où il retournait tous les ans et où il repose à présent. Sans doute fréquenta-t-il l'école de son village, nous n'en savons rien, sinon qu'en 2018 il nous avait confié consulter encore le *Petit Larousse* décerné par la commune aux lauréats du Certificat d'études primaires qu'il avait passé en 1936. Nous le retrouvons dix ans plus tard instituteur au petit village de Lesme non loin de Charolles, exerçant ce beau métier dont il avait gardé la nostalgie et dont il regrettait que le nom ait été proscrit du vocabulaire de l'Éducation nationale au profit de celui de professeur : comme lui-même nous le rappela un jour, l'instituteur n'est-il pas, conformément à l'étymologie même du mot, celui qui enseigne aux futurs citoyens qui lui sont confiés à « se mettre debout », à « se tenir droit » ? Tout en menant des études d'anglais et de philosophie couronnées par une double licence ès

Lettres obtenue à l'Université de Lyon, le voici professeur de collège de 1947 à 1955, et par collège à l'époque, il faut entendre les anciennes Écoles Primaires Supérieures devenues collèges modernes en 1941 et dont les programmes étaient depuis 1938 alignés sur ceux des lycées. En 1955, le Certificat d'aptitude à l'Inspection primaire en poche, il est nommé inspecteur primaire à Orléans où il demeure jusqu'en 1978. Il y fut entre autres l'instrument du jumelage entre le comté du Wildshire et le département du Loiret. Promu inspecteur d'Académie, il est envoyé à Saint-Brieuc, puis à Charleville-Mézières avant de rejoindre Strasbourg où il termine sa carrière, dans cette terre concordataire d'Alsace, à laquelle, de par ses origines familiales aussi, il était resté très attaché et où sa maîtrise de l'allemand lui permit de mener avec les *Länder* avoisinants des actions communes qui lui valurent de recevoir la *Bundesverdienstkreuz erste Klasse* (« la croix de l'Ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne, avec le rang d'officier »), la seule décoration existant outre-Rhin. La France elle aussi avait reconnu les services qu'il avait rendus à la nation : titulaire de la Médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, notre confrère était aussi Officier de l'Ordre national du Mérite et Commandeur de l'Ordre des Palmes académiques.

Parrainé par Gérard Hocmard et Michel Bouty, Pierre Muckensturm entra à l'Académie en janvier 2003 comme membre correspondant avant d'être accueilli un an plus tard comme membre titulaire dans la section Belles-Lettres. Élu membre du Conseil d'Administration en 2007, il devenait alors pour trois ans notre secrétaire administratif. Parallèlement à cette contribution à la bonne marche de notre compagnie, il nous donna une douzaine de communications : en 2003, *Le sujet dans l'éducation contemporaine* ; en 2004, *La Pédagogie de Kant* ; en

2008, *Un homme des Lumières, une philosophie : Destutt de Tracy et l'idéologie* ; en 2009, *L'essai d'une autre éducation secondaire sous la Révolution, les Écoles Centrales, Lakanal et Destutt de Tracy* ; en 2012, *L'invention de la liberté politique de la Constituante aux radicaux, 1789-1889*. En 2013, *Quelle idée de l'art ? Loin du temple grec, l'œuvre contemporaine* ; en 2014, *La laïcité aujourd'hui, une loi non écrite* ; en 2015, *Savoir et société* ; en 2016, *Il est difficile de lire et d'écrire le français* et en 2018 *L'école et la morale*. En 2019 enfin il nous présentait cette école révolutionnaire créée par le milliardaire Xavier Niel qu'est *L'École 42, gratuite 24/24 7/7 et pas de professeur*, école dont le concept et le fonctionnement l'avaient intrigué.

La somme de ses réflexions, appuyées sur les toutes dernières recherches en matière entre autres de sciences cognitives, notre confrère la ramassa dans deux ouvrages parus il y a peu : en 2012 *Il faut apprendre à lire, pourquoi ? Comment ?*¹ et en 2018 *Le Civil et le Religieux, distincts mais inséparables*², un essai ô combien actuel dont notre consœur Jacqueline Suttin nous présenta l'analyse au cours de notre séance du 8 novembre 2018.

Quelques mois avant la parution de cet ouvrage justement, une photo du *Journal du Centre* en date du 19 août 2018 nous le montre dans sa maison de Cronat, celle-là même où il était né, lisant *L'irrésistible envie de savoir* de la physicienne Catherine Bréchnac³, car c'est bien la question du savoir qui l'occupa toute sa vie, non seulement le savoir scientifique fondé sur la logique et la raison, mais aussi celui des lois non écrites qui seules permettent de vivre en bonne intelligence dans la société des hommes et que l'on rassemble sous le nom de morale, sans oublier celui dont Kant disait qu'il est inaccessible à la raison humaine mais qu'il relève de la métaphysique. Ce savoir qui est la « condition indispensable de cette liberté que seul le citoyen éclairé [– et donc instruit

¹ Pierre Muckensturm, *Il faut apprendre à lire. Comment ? Pourquoi ?* Orléans, éd. Paradigmes, 2012.

² Pierre Muckensturm, *Le Civil et le Religieux, distincts, mais inséparables*, Paris, éd. L'Harmattan, novembre 2018.

³ Catherine Bréchnac, *L'irrésistible envie de savoir - Bâtisseurs de sciences*, Paris, éd. du Cherche-Midi, février 2018.

–] peut exercer pour le bien de la cité⁴ » écrivait-il, et qu'à côté des parents, l'école, ce « temple du savoir », a pour mission de transmettre.

Acquérir, partager et transmettre ce savoir, ce fut bien là l'œuvre de sa vie. Il nous en imposait par l'étendue de ses connaissances et en même temps par sa soif de nouvelles découvertes. Il n'était pas rare de l'entendre poser à l'un ou l'autre d'entre nous une question qui ouvrait au spécialiste, que son interlocuteur était, un aspect de son domaine d'études qui lui avait échappé. Sa soif d'apprendre n'avait d'égale que celle de transmettre, y compris aux plus humbles auxquels il donnait sans compter, nous le savons. Nous ne fûmes pas les seuls à bénéficier de sa culture. Expert reconnu en matière d'éducation, il écrivait régulièrement des articles dans les revues spécialisées et donnait aussi des conférences, à l'AMOPA, au *Lyceum*, dans diverses autres associations en lien avec l'éducation, y compris l'été, dans sa Bourgogne natale où par ailleurs il écrivait régulièrement dans une revue d'histoire locale de Saône-et-Loire. Parlant d'abondance, sans notes – il me confia un jour n'écrire ses conférences qu'après les avoir dites – il nous éblouissait par sa clairvoyance, par la fulgurance de son esprit et par la clarté de son discours.

Cette liberté de l'esprit, fruit du savoir, notre confrère savait combien elle était précieuse et en même temps fragile. Aussi voudrais-je ici rappeler cette « Déclaration du Conseil d'Administration » qu'il nous invita à adresser aux instances du pouvoir et à la presse lorsque en 2012 furent votées les lois dites « Lois Mémoires » interdisant la négation des génocides. Il ne s'agissait pas bien entendu de ne pas « reconnaître l'horreur des massacres perpétrés en diverses circonstances », ni de ne pas « s'incliner devant la mémoire des victimes », mais de constater que « ce vote rompait avec l'idée de la Loi, constante

depuis deux siècles qui, si elle permet d'encadrer les actes des citoyens, s'interdit de dicter, même indirectement, leurs pensées et leurs opinions. » Face à cette dérive des parlementaires, Pierre Muckensturm leur rappelait que « depuis les Grecs, il n'existait pas de critère de la vérité et s'étonnait qu'[ils] aient pris le risque de la définir ». Il terminait en « souhaitant vivement que le Parlement restât fidèle à sa mission première qui est d'adapter la Loi aux structures et aux changements de la société, tout en préservant, pour les historiens et les citoyens, la liberté de l'esprit ».

C'était il y a une dizaine d'années. Depuis lors cependant, face à l'évolution de la société, ce citoyen éclairé de tout à l'heure, libre et instruit, devenu en quelque sorte « maître et possesseur de lui-même » comme le voulait Descartes, notre confrère le voyait aujourd'hui bien mis à mal par une technique fonctionnant toute seule, en pure logique mécanique, transformant par là-même l'*homo faber* encore maître de ce qu'il produisait en cet *animal laborans* défini par Hannah Arendt, sommé d'obéir en aveugle aux gestes que lui ordonne une technique devenue autonome, et en même temps réduit au seul présent, privé de son histoire, désemparé à l'idée d'un avenir incertain dans lequel il semble ne plus pouvoir élaborer un projet de société, et souvent aussi sans référence aucune à cet Absolu dont Pierre Muckensturm nous rappelait qu'il va de pair avec toute civilisation. Face à cette menace qui aujourd'hui pèse sur la liberté du citoyen, et par là-même sur la démocratie, Pierre Muckensturm pensait que dans le sillon des deux *Critiques* de Kant, le temps était sans doute venu d'écrire une nouvelle critique qu'il aurait appelé la *Critique de la raison technique*. C'est par cette invitation qu'il termina d'ailleurs la communication qu'il rédigea pour le colloque de la Conférence Nationale des Académies qui se tint en octobre 2019 à l'Institut de France⁵ sur le

⁴ Pierre Muckensturm, *Il faut apprendre à lire. Comment ? Pourquoi*, op.cit. p. 91.

⁵ Pierre Muckensturm, « Le progrès et l'innovation » in : *L'innovation*, Akademos n° 34, Actes du

thème de l'innovation, une communication « en tous points remarquable de profondeur » écrivait Michel Woronoff dans sa synthèse finale⁶, regrettant que son grand âge ne permît pas à notre confrère de la présenter oralement. Mais qui sait si l'un de ses lecteurs ne relèvera pas le défi ?

Je terminerai cet hommage par quelques notes de musique qu'un jour notre confrère me fit partager, et si vous les connaissez, peut-être les entendrez-vous chanter en vous-même : ce sont les premières notes du *Prélude en mi mineur* de Frédéric Chopin⁷. Par quel miracle, s'étonnait-il en 2013 dans sa communication sur l'art, quelques notes de musique, reliées entre elles par de simples rapports mathématiques et nées sous les doigts d'un artiste comme « l'application directe d'une loi physique », peuvent-elles à ce point nous toucher aux larmes ? Comment cela se peut-il écrivait-il alors, que « les lois régissant les propriétés matérielles des sons soient capables d'émouvoir un être vivant dans ce qu'il a de plus profond ? » Devant ce mystère, et laissant la question ouverte, il ajoutait : « S'il était possible de trouver une preuve rationnelle de l'existence de Dieu, je crois que c'est dans cette direction qu'il faudrait chercher⁸... »

Oui, la voix de Pierre Muckensturm, notre confrère, notre ami, nous manquera, mais il nous a laissé un bel héritage. À son école, à nous de le faire fructifier !

Françoise L'Homer- Lebleu

colloque de la CNA de 2019, Paris, Institut de France, 223- 234.

⁶ Michel Woronoff, « Au fond de l'inconnu pour trouver du nouveau », *ibidem*, page 250.

⁷ Frédéric Chopin, *Prélude op. 28 n° 4 en mi mineur*.

⁸ Pierre Muckensturm, « Quelle idée de l'art, loin du temple grec, l'œuvre contemporaine », *Mémoires de l'Académie d'Orléans 2013*, VI^e série, tome 23, page 40.